

## Modèles structurels du degré secondaire I (année scolaire 2017-2018)

	Modèles structurels du degré secondaire I
<b>BE-fr</b>	<b>Structure coopérative.</b> 3 sections : préparant aux écoles de maturité (p), moderne (m), générale (g).
<b>FR-fr</b>	<b>Structure avec 3 filières distinctes.</b> 3 types de classe : classes pré-gymnasiale, classes générales, classes à exigences de base (y compris classes de soutien).
<b>GE</b>	<b>Structure avec 3 filières distinctes.</b> 9 <sup>e</sup> : 3 regroupements : Exigences de base, Exigences moyennes, Exigences élevées. 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> : Communication et Technologie (CT), Langues vivantes et Communication (LC), Littéraire-Scientifique (LS) (Littéraire-Scientifique (LS) avec Latin (L), Littéraire-Scientifique (LS) avec Langues vivantes (LV) et Littéraire-Scientifique (LS) avec Sciences (S)).
<b>JU<sup>(1)</sup></b>	<b>Structure intégrée.</b> Cours communs (classes hétérogènes) + Cours à niveaux (A, B, C) en mathématiques, français et allemand (40% niveau A, 35% niveau B, 25% niveau C) + Cours à options (quatre groupes homogènes) + Cours facultatifs.
<b>NE</b>	<b>Structure intégrée.</b> Depuis l'année 2017-2018, tout le cycle 3 fonctionne en structure intégrée avec des classes hétérogènes et un enseignement différencié en 2 niveaux en mathématiques et français en 9 <sup>e</sup> année et en mathématiques, français, allemand, anglais, sciences de la nature en 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> années.
<b>VS<sup>(2)</sup></b>	<b>Structure intégrée.</b> 9 <sup>e</sup> : Cours à niveaux (I et II) en langue 1 et mathématiques. 10 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> : Cours à niveaux (I et II) en langue 1, mathématiques, langue 2 et sciences.
<b>VD</b>	<b>Structure coopérative + 2 filières distinctes</b> 2 sections : Voie pré-gymnasiale : une option spécifique (économie et droit ou italien ou latin ou mathématiques et physique) ; Voie générale : 2 niveaux en français, mathématiques et allemand et 2 options de compétences orientées métiers (OCOM).

### Remarques :

Le tableau ci-dessus présente les réponses de l'enquête auprès des cantons à la question : « Comment peut-on qualifier le(s) modèle(s) structurel(s) (ne pas tenir compte des classes spéciales, classes ateliers, classes à effectifs réduits, etc.) ? ». Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

### Notes :

(1) JU : Chaque élève est décrit par un profil avec son niveau dans les trois disciplines fondamentales et l'option. Cela permet de différencier trois niveaux d'exigences.

(2) VS : La loi sur le cycle d'orientation (CO) a unifié les pratiques.

**Source :** Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2017-2018](#).

**Réalisation du tableau :** Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation (2018).